

---

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*

**Projet de contournement de la route 131  
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois  
par le ministère des Transports**

**Dossier 3211-05-381**

**Le 9 janvier 2006**

---

---



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de contournement de la route 131 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2000-07-06	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2000-07-11	Transmission de la directive
2000-08-21	Réception d'une première étude d'impact
2000-08-22 au 2000-10-16	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2003-12-22	Réception d'une deuxième étude d'impact
2004-01-15 au 2004-02-12	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2004-04-07	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2005-06-23	Réception des réponses de l'initiateur de projet aux questions et commentaires
2005-08-30	Transmission d'une deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2005-11-04	Réception des réponses de l'initiateur de projet à la deuxième série de questions et commentaires
2005-10-26 au 2005-11-14	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

La route 131 constitue un des principaux axes routiers nord-sud desservant la région de Lanaudière. La présence de segments désuets entre Joliette et Saint-Félix-de-Valois de même que l'augmentation du flux de circulation et du nombre d'accidents dans ce tronçon, depuis plus de dix ans, font en sorte que la situation est devenue préoccupante au plan de la sécurité des usagers et sont à l'origine du projet.

Le MTQ envisage, depuis 1989, d'intervenir dans le secteur de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois afin de corriger cette situation. Ainsi, le projet vise deux objectifs : faciliter la fluidité de la circulation et réduire les risques d'accidents. Le contournement de l'agglomération de Saint-Félix-de-Valois proposé permettrait de séparer le trafic de transit du trafic local dont la cohabitation est cause de nombreux conflits.

La justification du contournement de l'agglomération de Saint-Félix-de-Valois repose sur quatre principaux éléments :

- La portion de la route 131 située à proximité de l'agglomération de Saint-Félix-de-Valois présente actuellement des taux d'accidents élevés en section courante. Le contournement entraînerait la réduction du nombre d'accidents sur ce tronçon puisque aucune entrée charretière n'y serait autorisée et que le corridor y serait caractérisé par une servitude de non-accès.
- Le trafic de véhicules lourds dans l'agglomération de Saint-Félix-de-Valois est important, atteignant environ une proportion de 12 % dans la composition du trafic entre la route 345 et le chemin Côte-du-Domaine. En conséquence, le contournement de Saint-Félix-de-Valois permettrait de diminuer le transit de camions dans cette agglomération et, par conséquent, d'améliorer la qualité de vie des riverains (diminution du bruit, des poussières, amélioration de la sécurité publique, etc.).
- Les projections de la demande en transport montrent que la problématique du camionnage et celle de la sécurité routière s'accroîtront au cours des prochaines années. Ce faisant, le projet de contournement endiguera l'aggravation anticipée de cette problématique en absorbant l'augmentation qui est prévue dans les débits de circulation.
- Finalement, la route 131 représente un lien essentiel pour le développement des MRC de son bassin d'influence, tout particulièrement pour la MRC de Matawinie. Son amélioration devient un enjeu économique régional et le projet se justifie alors comme soutien au développement des collectivités en cause.

Ainsi, le projet consiste à aménager une voie de contournement de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois sur une longueur totale d'environ 6,1 km. Le contournement projeté débute à la jonction de la route 131 et du chemin Barrette pour s'étendre jusqu'au 1<sup>er</sup> Rang de Ramsay. La largeur nominale de l'emprise prévue est de 35 m alors que la largeur des chaussées projetées est de 7 m. Des fossés de drainage ouverts vont être aménagés de part et d'autre de la route.

Les coûts d'acquisition et de construction pour l'ensemble du projet de contournement sont estimés à 16,2 millions de dollars et la date de sa mise en service est en révision à l'heure actuelle au MTQ.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 26 octobre 2005 au 14 novembre 2005, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction des politiques de l'eau :
  - Service de l'aménagement des eaux souterraines;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de l'air :
  - Service de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux :
  - la Direction de la santé publique et d'évaluation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :
  - Faune Québec.

L'avis sur la recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- TRANSPORTS QUÉBEC. *Route 131, Projet de contournement de Saint-Félix-de-Valois – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final*, préparé par Tecslult environnement Inc., novembre 2003, pagination multiple, 4 annexes;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Route 131, Projet de contournement de Saint-Félix-de-Valois – Étude d'impact sur l'environnement – Résumé*, préparé par Tecslult environnement Inc., mars 2004, pagination multiple;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Route 131, Projet de contournement de Saint-Félix-de-Valois – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement du Québec suite au dépôt de l'étude d'impact*, préparé par Tecslult environnement Inc., mars 2005, 35 p. et 7 annexes;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Route 131, Mise à jour du volet circulation et sécurité routière de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de contournement de Saint-Félix-de-Valois, Route 131 – Rapport final*, préparé par Tecslult environnement Inc., mai 2005, 28 p.;

- TRANSPORTS QUÉBEC. *Route 131, Projet de contournement de Saint-Félix-de-Valois – Étude d’impact sur l’environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère de l’Environnement du Québec suite au dépôt de l’étude d’impact (Série 2)*, septembre 2005, sans pagination, 2 annexes;
- TRANSPORTS QUÉBEC. *Route 131, Saint-Félix-de-Valois et Sainte-Émilie-de-l’Énergie (Côte à Monette) – Inventaire de la flore à statut précaire – Rapport final*, juillet 2003, 10 p. et 4 annexes.

L’analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l’étude d’impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 11 juillet 2000.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l’étude d’impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu’elle soit rendue publique et que soit entreprise l’étape d’information et de consultation publiques.

*Original signé par :*

**Danielle Dallaire**, Géographe, M.A.  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales